

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2100**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Technicien supérieur de récolte et de commercialisation des produits forestiers

Nouvel intitulé : Technicien supérieur de récolte et de valorisation des bois

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Centre de formation professionnelle forestière (CFPF)

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président de la CCID, Président de la CCI

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

213p Gestion de la forêt, des espaces naturels, des exploitations forestières et des activités de pêche

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien supérieur de récolte et de commercialisation des produits forestiers est l'organisateur du travail en forêt. Il a une parfaite connaissance du matériau bois et la maîtrise des pratiques de gestion d'une exploitation ; il travaille en bonne partie sur le terrain. Son activité s'articule autour de trois fonctions principales :

1) Une fonction commerciale :

A l'achat :

- Il définit et met en œuvre une stratégie de prospection
- Il détermine le prix d'achat d'un lot de bois sur pied ou abattu
- Il négocie le prix d'achat d'un lot de bois sur pied ou abattu en fonction de la qualité et du marché
- Il adapte ses achats en fonction de ses clients et anticipe les variations de l'offre et de la demande

A la vente :

- Il négocie la vente d'un lot de bois abattu, bord de route ou rendu usine.
- Il met en place une stratégie commerciale

2) Une fonction de production :

- Il négocie les prix d'abattage, de débardage, et du transport pour ses chantiers d'exploitation.
- Il conduit ses exploitations en respect de la sécurité, de la législation et de l'environnement.
- Il organise et coordonne la réalisation des chantiers avec les sous-traitants et/ou les salariés de l'entreprise.
- Il réalise ou fait réaliser un martelage.
- Il constitue et gère les équipes de bûcherons débardeurs (sous-traitants ou salariés)
- Il établit les contrats de travaux.
- Il contrôle et réceptionne les travaux et les produits.

3) Une fonction de gestion :

- Il assure la gestion des chantiers d'exploitation forestière.
- Il réalise le suivi analytique, le contrôle des chantiers et assure la gestion des stocks.
- Il rend compte à sa direction ou son supérieur hiérarchique

Capacités attestées :

1) Fonction commerciale :

- Connaissance des principaux marchés des sciages et de leurs classements qualitatifs
- Connaissance des principales modalités du commerce international (maîtrise des procédures et documents d'usage en import export des bois)
- Maîtrise des normes de cubage afin de choisir le ou les tarifs adaptés
- Connaissance et maîtrise de la réglementation des coupes.
- Maîtrise des techniques de négociations et d'achats en fonction des intérêts de l'entreprise.
- Connaissance des techniques de rédaction de contrats d'achat ou de vente
- Capacité à organiser ses achats, ses chantiers et suivre la clientèle en fonction de la conjoncture économique.

2) Fonction de production :

- Connaissance et maîtrise de la réglementation des exploitations et des règles de sécurité
- Maîtrise des techniques de gestion et d'animation d'équipe
- Connaissances de la technologie des bois afin d'en assurer le classement (bois ronds feuillus et résineux)
- Capacité à assurer la mise en place de la chaîne de contrôle des bois certifiés.
- Connaissance des techniques de suivi et contrôle des chantiers (plannings, respect du cahier des charges...)
- Connaissance des techniques d'élaboration d'un bordereau de cubage, de factures ou d'états de prestations après contrôle.

3) Fonction de gestion :

- Connaissance et maîtrise de l'outil informatique dans le cadre d'une gestion quotidienne de son activité (logiciels de cubage, Système

d'Information Géographique (SIG) ...)

- Maîtrise des techniques de collecte, transmission et traitement des éléments nécessaires à la comptabilité et à la gestion des stocks.
- Maîtrise des techniques d'analyse des résultats financiers des chantiers.
- Connaissance des techniques de gestion des stocks en flux tendu et à la logistique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le technicien supérieur de récolte et de commercialisation des produits forestiers exerce dans différents types d'entreprises :

- Coopératives forestières (10 et 30 salariés)
- Société d'approvisionnement (PME 50 salariés et +)
- Société d'exploitations forestières (moins de 10 salariés)
- Scierie exploitant forestier (PME de 10 à 100 salariés)

Le titre de Technicien Supérieur de Récolte et de Valorisation des Bois vise les métiers de : - Agent d'exploitation : il est chargé au sein d'une société d'exploitation forestière, d'acheter, de faire exploiter et d'approvisionner les usines utilisatrices concernées, en s'efforçant de valoriser les produits (surtout bois d'industrie) issus de ses exploitations forestières.

- Commis de coupe, responsable de l'approvisionnement : il est chargé pour le compte d'une scierie, d'acheter, de faire exploiter et d'approvisionner les usines utilisatrices concernées, en s'efforçant de valoriser les produits issus de ses propres exploitations non transformés par sa société.
- Technicien de coopérative forestière : Il est chargé de conseiller le propriétaire forestier sur la meilleure façon de vendre ses bois, et de lui proposer des solutions techniques et financières. Il est de plus en plus maître d'œuvre.
- Exploitant forestier : il est chargé pour son propre compte, d'acheter, de faire exploiter et d'approvisionner ses clients en quantité et qualité souhaitées. Il doit valoriser au maximum les produits issus de ses exploitations.

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'organise autour de deux composantes principales :

1) Un examen final :

- Fonction commerciale
- Fonction de production
- Fonction de gestion

2) Un contrôle continu :

La note de contrôle continu s'obtient à 50% par la somme des notes des évaluations formatives et pour les 50% restant par une note attribuée par l'employeur maître d'apprentissage.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage	X		80% professionnels et 20% formateurs
Après un parcours de formation continue	X		80% professionnels et 20% formateurs
En contrat de professionnalisation	X		80% professionnels et 20% formateurs
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X		80% professionnels et 20% formateurs

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 8 novembre 1996 publié au Journal Officiel du 1er décembre 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 4 janvier 2000 publié au Journal Officiel du 13 janvier 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

L'homologation prend effet à compter du 1er juin 1993 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Pour plus d'informations**Statistiques :****Autres sources d'information :**

<http://www.cfpf.org>

Lieu(x) de certification :

CCI DE VALENCE ET DE LA DROME CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE FORESTIERE (CFPF)
Z.I. du Mas B.P.n°7 - 26780 Chateauneuf du Rhône

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

Certification suivante : Technicien supérieur de récolte et de valorisation des bois